



# BULLETIN SPÉCIAL N°6

## COVID-19

Informations pratiques mises à jour au 30 Avril 2020

### LE MOT DU MAIRE

Les restrictions liées à la crise sanitaire actuelle imposent que le protocole des cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 soit réduit au strict minimum. Afin de respecter le devoir de mémoire, vendredi 8 mai 2020 à 11h, je déposerai une gerbe au monument aux morts, en présence d'élus.es. La sonnerie aux morts retentira et sera suivie de l'hymne national.

Pour compléter l'annonce du bulletin spécial n°5, portant sur la commande de masques alternatifs en tissu passée auprès de la Région, une date de livraison d'une partie de la commande m'a été annoncée au 18 mai prochain. Ainsi, la distribution desdits masques par les élus.es au domicile de chaque administré pourra se faire dans les jours suivant la réception des colis en mairie.

Depuis le début du confinement, des commerçants/artisans/indépendants preixanais locataires de bâtiments communaux ne peuvent plus exercer leur activité professionnelle. Compte tenu de la spécificité et de la gravité de la crise actuelle, les élus.es ont décidé de leur apporter un soutien en annulant leurs loyers commerciaux ou professionnels pour les mois d'avril et de mai 2020.

La sortie du confinement est, à présent, envisageable pour le 11 mai prochain. Une éventuelle réouverture de l'école et une potentielle reprise du travail pour les agents communaux doivent être précisément organisées afin d'assurer la sécurité de chaque protagoniste (écoliers, enseignants, administrés, agents communaux). Après recueil des données officielles et concertation des parties prenantes, vous serez informés avant la fin de semaine prochaine des décisions prises.

Prenez soin de vous et de vos proches ! Restez vigilants, respecter les gestes barrières !

Sincèrement.

Patricia Dhumez.

### COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE

La campagne déclarative à l'impôt sur le revenu a démarré la semaine dernière et les agents des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aude sont mobilisés pour assurer la continuité du service public et l'accompagnement des usagers. Cette année, le contexte de la crise sanitaire oblige des changements importants dans le fonctionnement.

⇒ L'accueil n'est pas assuré dans les centres des finances publiques.

⇒ Pour déclarer, vous devez vous connecter au site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Par souci de simplicité et de sécurité, la déclaration en ligne sur le site, accessible avec ses identifiants fiscaux ou à partir de son compte La Poste, Améli, MSA, Mobile connect et moi, est à privilégier.

⇒ Pour toute question, vous pouvez, soit :

- Utiliser votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ;
- Téléphoner au 0 809 401 401 (appel non surtaxé).

Via la messagerie sécurisée, vous pouvez également prendre un rendez-vous téléphonique sur les créneaux qui vous seront proposés sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

### COVALDEM11 : prolongation du test d'ouverture des déchèteries

Ouverture des déchèteries aux particuliers, uniquement pour les déchets verts et encombrants (pas de dépôt de mobilier, ferraille, électroménager, déchets dangereux, gravats, ...), aux dates suivantes :

- Lundi 4, mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 mai de 9h à 12h et de 14h à 18h pour les déchèteries de Carcassonne Salvaza, Trèbes et Villemoustaussou.
- Lundi 4, mardi 5, et jeudi 7 mai de 9h à 12h et de 14h à 18h, et mercredi 6 mai de 14h à 18h, pour les déchèteries d'Alzonne, Arzens, Capendu et Pépieux.

Pour les professionnels, équipés du badge d'accès aux déchèteries pour le dépôt de leurs déchets : ouverture mercredi 6 mai de 9h à 12h des déchèteries d'Alzonne, Arzens, Capendu et Pépieux.

### ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE



**CONFINEMENT**

**RESPECT  
DES  
GESTES  
BARRIÈRE**



**RESPECT  
DU  
CONFINEMENT**

## POUR SAUVER NOS PETITES ENTREPRISES RURALES : appel aux dons déductibles des impôts

Avec l'initiative « C'est ma tournée », l'Association des Maires Ruraux de France et « Bouge ton Coq » ont lancé un fond d'urgence solidaire pour nos villages afin de venir en aide aux entrepreneurs, artisans et producteurs en grande difficulté dans le monde rural.

À la date du 23 avril, grâce aux dons récoltés, ce sont 67 petits commerces et artisans, aux 4 coins de la France, qui ont reçu un soutien financier.

Pour continuer à aider les petits commerces, artisans et producteurs locaux à tenir bon, participez à la souscription nationale ! Les dons sont déductibles des impôts (66 %).

Le principe de l'opération « C'est ma tournée » est simple : faire un don en lieu et place de la « tournée générale », aujourd'hui impossible en raison de la crise sanitaire que nous traversons, via le site dédié à l'opération : <https://www.bougetoncoq.fr/c-est-ma-tournee/>

DÉJÀ



PETITS COMMERÇANTS, ARTISANS OU PRODUCTEURS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN APPUI FINANCIER

Le «Fonds de solidarité des consommateurs et citoyens» rejoint l'aventure. Créé pour aider ceux qui en ont besoin, il apporte des moyens financiers à «Bouge ton coq». Avec l'aide des maires ruraux, les consommateurs et les citoyens apportent leur aide partout en France. Merci à tous.

Une initiative portée par



23.04.2020

UNE AIDE RAPIDE ET CONCRÈTE pour sauver le petit commerce, l'artisanat & les petits producteurs de nos villages.

**c'est ma tournée !**  
L'apéro solitaire et urgent pour les villages

100% des sommes reçues sont reversées aux établissements !

Un don de 100€ versé pour C'est ma tournée ! ouvre droit à une déduction fiscale de 66€.

## AIDE AUX COMMERÇANTS, ARTISANS, PETITS PRODUCTEURS RURAUX TOUCHÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

L'Association des Maires Ruraux de France et la plateforme participative « Bouge ton Coq » ont lancé une grande opération nationale ludique, festive et responsable afin de contribuer au financement de certains besoins urgents avec le concours des maires ruraux, afin de privilégier le soutien au commerce, à l'artisanat et producteurs locaux dans les communes de moins de 3.500 habitants.

Commerçants, artisans, indépendants preixanais, si vous souhaitez candidater pour une aide exceptionnelle, un formulaire simple de demande d'aide est à retirer en mairie. Une permanence téléphonique est assurée au secrétariat de mairie au numéro habituel (04.68.26.80.55). Ce document dûment complété devra également porter le tampon de la commune avant d'être envoyé par courriel à l'adresse suivante : [covid19lesmairesagissent@amrf.fr](mailto:covid19lesmairesagissent@amrf.fr)

Un comité de pilotage se réunit toutes les semaines pour retenir, au regard des fonds collectés et disponibles, les dossiers financés.

## COMMENT CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE PENDANT LE CONFINEMENT ?

Pendant l'épidémie, les points d'accueil physique de l'Assurance Maladie sont fermés.

Au vu de la situation, le temps d'attente lors d'un appel au 3646 peut être anormalement long. Les canaux dématérialisés de contact sont à privilégier et en particulier le [compte ameli](#).

L'Assurance Maladie met à votre disposition des services en ligne pour effectuer vos démarches ou vous renseigner à tout moment depuis chez vous.

Avec le compte ameli, sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ou sur l'application smartphone et tablette, vous pouvez :

- suivre vos arrêts de travail ;
- vérifier vos remboursements ;
- télécharger une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières ;
- actualiser une information personnelle ;
- faire une demande de Complémentaire Santé Solidaire ;
- ou encore commander une nouvelle carte Vitale en cas de perte.

Il permet également d'interroger le chatbot de l'Assurance Maladie ou de contacter l'Assurance Maladie par courriel. Compte tenu de la situation actuelle, les demandes par courriel doivent être réservées aux questions et démarches personnelles les plus urgentes.

Le [forum ameli](#) apporte un grand nombre de réponses en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Le forum ameli est un espace de discussion et d'entraide entre assurés. Une équipe d'experts de l'Assurance Maladie se relaie pour l'animer : ils certifient les réponses correctes apportées par les internautes ou publient eux-mêmes les réponses, automatiquement certifiées, si nécessaire.